

Intervention de M. de Lamotte

Président de la section Belgique de l'APF

Suivi des travaux du groupe de travail institué par la résolution adoptée à Vilnius « La place et la promotion du français dans la recherche »

Permettez-moi de revenir brièvement à cette réunion d'experts qui s'est tenue à Bruxelles en juin 2011, pour en définir les contours et vous livrer les pistes d'orientation.

Pour rappel, ce groupe de travail, formé de M. Jean-Marie Klinkenberg, professeur émérite de l'Université de Liège, M. Guy Jucquois, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, M. Bruno Maurer, professeur de l'Université de Montpellier III et M. François Grin, professeur à l'Université de Genève, était chargé de réfléchir par rapport au Cadre européen commun de référence aux difficultés d'apprentissage du français, à la conception et à la diffusion d'outils simples, accessibles et aisément diffusables, susceptibles d'aider ceux qui ont choisi d'enseigner ou d'apprendre le français.

je me contenterai de vous livrer un repérage de pistes utiles pour notre Assemblée conformément à l'objectif fixé de cette journée du 1^{er} juin.

D'abord, en dépit de la qualité des exposés, nous n'avons pas totalement respecté le mandat de notre groupe de travail. Le document à l'origine de notre rencontre précisait que le groupe devait « définir des objectifs généraux, définir des objectifs ciblés et identifier des actions et des partenaires ».

Il fut constaté que, parmi les objectifs généraux, nous avons beaucoup parlé de la défense de la diversité culturelle dans le monde mais que nous n'avons abordé que de manière diffuse la question de la ré-appropriation par le citoyen des ressources symboliques que la langue met à sa disposition.

De même, dans les objectifs ciblés, nous n'avons pas parlé de « l'élaboration de mesures visant à garantir la circulation des étudiants et des chercheurs entre les pays francophones ».

À la faveur de considérations sur l'importance de l'anglais dans l'enseignement supérieur et la recherche, nous n'avons fait qu'effleurer la question de « l'action sur les barrières mises à la diffusion des connaissances produites dans les pays francophones ». Ce sont des points qui méritent certainement réflexion et je ne doute que les prochains intervenants soulèveront la question.

M. Klinkenberg a rangé en quatre familles les pistes qui se sont dégagées de notre discussion.

Premièrement, certaines actions sont possibles dans le cadre international, comme l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de la Francophonie ou dans les échanges diplomatiques bilatéraux ou multilatéraux. Du côté européen, il faut, comme l'a

formulé François Grin, « élever la diversité du niveau de la valeur à celui des principes », autrement dit, lui donner une force juridique. C'est un travail législatif mais aussi et surtout d'influence.

La diversité linguistique doit devenir un principe fondamental.

Par ailleurs il y a la promotion du droit des États à exiger l'usage d'une langue particulière. François Grin a rappelé l'existence d'une zone de flou juridique à exploiter.

M. Klinkenberg avait signalé cela en rappelant qu'il y avait déjà une jurisprudence de la Cour européenne de justice qui imposait l'anglais mais uniquement dans le cas des équipements sophistiqués. Par contre, les droits du consommateur pour les produits de base sont entièrement respectés. La moindre boîte de conserve doit présenter le détail de ses ingrédients dans la langue véhiculaire du pays où elle est en vente. Cette protection du consommateur figure dans toutes les législations nationales.

Il faut exploiter toutes les zones d'incertitude et profiter de toutes les législations existantes dont celles qui protègent le consommateur.

Les beaux principes de l'Union européenne ont déjà porté leurs fruits et il faut les consolider. Il faut renforcer les programmes Leonardo, Comenius, Lingua, Averroes, etc. Il faut aussi, chose plus facile car moins onéreuse, renforcer les structures de gestion de la diversité : étoffer les équipes et la centralité de ces organismes, et multiplier des initiatives de promotion comme la journée européenne des langues. Et pourquoi pas une journée consacrée à l'usage du français dans la recherche ?

Le combat du régime des langues dans l'enseignement reste à mener. Idéalement, tous les États devraient inscrire l'obligation pour tout jeune écolier d'acquérir deux langues étrangères au cours de sa scolarité. C'est seulement à ce prix que l'allemand, l'espagnol, le slovaque, le moldave, etc. pourront être sauvés.

C'est un combat à mener par des instances comme la nôtre.

Nous n'avons pas beaucoup parlé de la Francophonie mais M. Klinkenberg a personnellement souligné l'importance de renforcer la coopération entre les pays francophones. Cela peut passer par les programmes de compréhension entre langues romanes organisés par l'Union latine. Cet organe était peu recommandable à ses débuts parce qu'il mettait en évidence une culture latine bien suspecte. Aujourd'hui, cette Union a changé d'orientation pour devenir une instance dans laquelle on peut intensifier la mise au point d'outils de compréhension entre langues romanes.

La Francophonie institutionnelle peut également susciter l'émergence de partenaires là où il n'y en a pas encore.

Les accords diplomatiques semblent tout à fait adéquats pour promouvoir les recommandations qui visent à garantir la place du français dans le contexte international, pour demander aux États – la France en premier lieu – de respecter les règles qu'ils se sont données comme d'utiliser le français sur la scène internationale, pour réclamer aux États membres de la Francophonie institutionnelle de privilégier le français dans les manifestations symboliques importantes.

Fut soulignée l'importance de mieux faire fonctionner les collaborations lors d'activités épisodiques dans des pays tiers. Ces collaborations se font souvent entre la France et un autre pays. Actuellement, elles connaissent certaines difficultés.

Abordant en deuxièmement les questions liées à l'enseignement, nous devons souligner le principe qui consiste à réduire les coûts tout en répondant aux demandes. De nombreuses formules méritent d'être encouragées : l'immersion, les programmes d'intercompréhension, la didactique intégrée, la place laissée à des méthodes qui ne soient pas lexico-grammaticales, la mise au point d'objectifs ciblés par le secteur public et privé, les programmes d'éveil aux langues qui jouissent d'une bonne réputation mais peinent à s'installer dans les systèmes éducatifs nationaux, l'extension du système d'enseignement des écoles européennes. Ces pistes-là sont pédagogiques et concernent les méthodes.

D'autres pistes, c'est le troisièmement, portent sur le corpus. Pour que l'on puisse s'approprier une langue, elle doit avoir un haut degré « d'appropriabilité ». Or nous avons constaté que le français était considéré, à tort ou à raison, comme une langue difficile, intraitable. La question de la réforme du corpus se pose inévitablement. Le caractère appropriable du français doit donc être renforcé, notamment par le biais d'une réflexion sur les zones de diversité porteuses de légitimité, ce qu'on considère comme la « limite de l'acceptabilité ».

En quel lieu les questions de corpus peuvent-elles être débattues ? Actuellement, la seule enceinte qui puisse accueillir une coopération internationale en matière de langue est celle du réseau Opale (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques), qui réunit les pays du Nord, seuls à s'être dotés d'organismes de gestion linguistique : la Délégation générale à la langue française et aux langues, en France ; le Conseil supérieur de la langue française, au Québec ; le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, en Belgique ; la Délégation à la langue française, en Suisse romande.

Toutefois, les actions qui seraient entreprises par les experts dans ce cadre n'aboutiront jamais s'il n'existe pas de demande. Or les seules instances susceptibles de porter cette demande de manière efficace sont celles qui représentent les enseignants.

Parmi les pistes dégagées figurent donc les cadres internationaux, l'enseignement et le corpus, mais il y a aussi l'ensemble du corps social, qui doit valoriser les langues des migrants en tant qu'incarnation de la diversité. C'est le quatrièmement. Ces dernières ne sont pas négligées, mais leur valorisation est laissée aux associations de terrain et l'on pourrait généraliser à l'ensemble de la francophonie la situation vécue en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le pouvoir politique et l'enseignement n'ont guère endossé cette responsabilité. Comme le disait M. Maurer, nous sommes en train de manquer une belle opportunité quand le plurilinguisme tant souhaité dans le discours n'est absolument pas encouragé dans les faits.

Les autorités publiques sous-estiment leur position de force en matière de pouvoir d'achat : elles acquièrent des ordinateurs et autres équipements et, en tant que clients, elles pourraient exercer des pressions sur leurs fournisseurs.

D'autres pistes, plus difficiles à convertir en objectifs concrets, sont les travaux réalisés sur les représentations de la langue. Peut-être pourrions-nous procéder à une première ébauche.

Le travail sur les représentations de la langue peut être mené en identifiant les cibles évoquées par M. Maurer et en réfléchissant aux moyens de modifier l'image du français dont les modèles ne doivent plus être centrés sur la seule France. Comme M. Maurer, nous estimons qu'il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre en rejetant ce qui fait la réputation du français dans le monde, à savoir ses qualités de langue élégante et de culture. Mais nous devons aussi montrer que le français peut comprendre d'autres champs, comme ceux de l'économie et de la modernité. Nous devons en montrer l'universalité, aussi scientifique.

Changer l'image du français revient aussi à modifier la représentation des autres langues. L'exemple de l'allemand que nous venons d'évoquer est très éloquent. Le problème vient surtout de l'image du marché des langues. On a besoin de personnes connaissant l'allemand mais on n'en trouve pas parce qu'on a fait croire que tout le monde devait connaître l'anglais. En conséquence, la connaissance de l'anglais a peu de valeur et celle de l'allemand est très appréciée en raison de sa rareté. Cette image fantasmée du marché des langues a suscité un retour en arrière en Flandre. Les hommes politiques flamands, conscients de leur responsabilité, savent que le besoin de compétences en français est réel. Leur volonté de garder un pôle français important est de la saine gouvernance.

Ainsi, voilà le fruit de notre première réflexion qui n'était qu'une prémisse. Les experts que nous allons entendre vont nous permettre d'approfondir cette réflexion pour un autre domaine qui est celui de la recherche. Nous jetons ici les bases d'un travail qui peut-être considérable mais également passionnant. Les défis à venir nous le recommandent en tout cas.